



alliance royale



A full-page photograph of a wedding. A man in a dark tuxedo with a light-colored vest and tie stands on the left, holding a black hat and a white cloth. He is smiling. A woman in a white wedding dress and veil stands on the right, holding a bouquet of white flowers. She is also smiling. They are in a room with a fireplace and a framed picture on the wall.

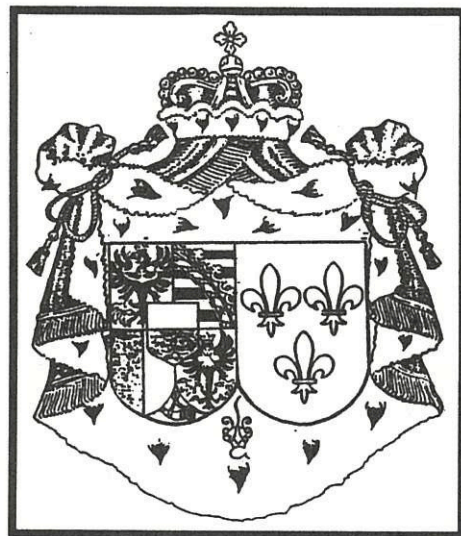
LE MARIAGE DE MARIE DE FRANCE

Sixième année - Été 1989
ISSN 0766-0406 - No 23 - Prix 25 F

SPECIAL MARIAGE



L'album de Mariage
de
S.A.R. la Princesse Marie de
France
avec
S.A.S. le Prince Gundakar de
Liechtenstein



Friedrichshafen,
samedi 29 juillet 1989

A Friedrichshafen

Le bonheur de Marie et Gundakar



C'est dans le cadre du château de Friedrichshafen, propriété du duc et de la duchesse de Wurtemberg, sur les bords du Lac de Constance, que s'est déroulée, samedi 29 juillet, la cérémonie religieuse du mariage de Son Altesse Royale la princesse Marie, Isabelle, Marguerite, Anne, Geneviève d'Orléans, princesse de France avec Son Altesse

Sérénissime le prince Gundakar, Albert, Alfred, Pierre von und zu Liechtenstein. Leur véritable mariage d'amour aurait pu se transformer en conte de fées, s'il n'avait eu pour toile de fond les querelles de la Maison de France, une nouvelle fois exposées publiquement.

Qu'importe, puisqu'il ne nous appartient pas de juger nos Prin-

ces. Reste l'image lumineuse d'une union entre la princesse Marie et le prince Gundakar, dont l'amour était visible pour chacun des deux cent cinquante invités des ducs de Wurtemberg.

Ce mariage scelle aussi la première union entre la Maison de France et celle, régnante, de Liechtenstein. C'est pour Madame la comtesse de Paris, un motif de

joie, car elle est l'amie - depuis de longues années - de la princesse régnante Gina de Liechtenstein. Côte-à-côte, elles se retrouvent d'ailleurs placées dans le chœur, sur le côté droit de l'autel, menées à leurs places par le duc de Wurtemberg. Peu à peu, la Schlosskirche du château de Friedrichshafen se remplit. Dans les rangs, on retrouve les Liechtenstein, des Thurn-und-Taxis, des Bourbon-Sicile, des Wurtemberg, des archiducs d'Autriche, des Bragance, des Orléans-et-Bragance, des parents, des cousins ou tout simplement des amis.

A l'entrée de l'église, au son des trompettes de Purcell, le cortège se forme. Le duc et la duchesse d'Orléans ouvrent la marche, suivis par la duchesse de Wurtemberg au bras du duc de Bragance, le duc de Wurtemberg entouré de Madame la comtesse de Paris et de la princesse Gina de Liechtenstein (le prince régnant François-Joseph II, souffrant, n'avait pu être présent), les concélébrants (le père Matthew John Bradley de Boston, le père Decresseaux, ancien curé de la chapelle royale de Dreux et deux autres prêtres) terminant le cortège.

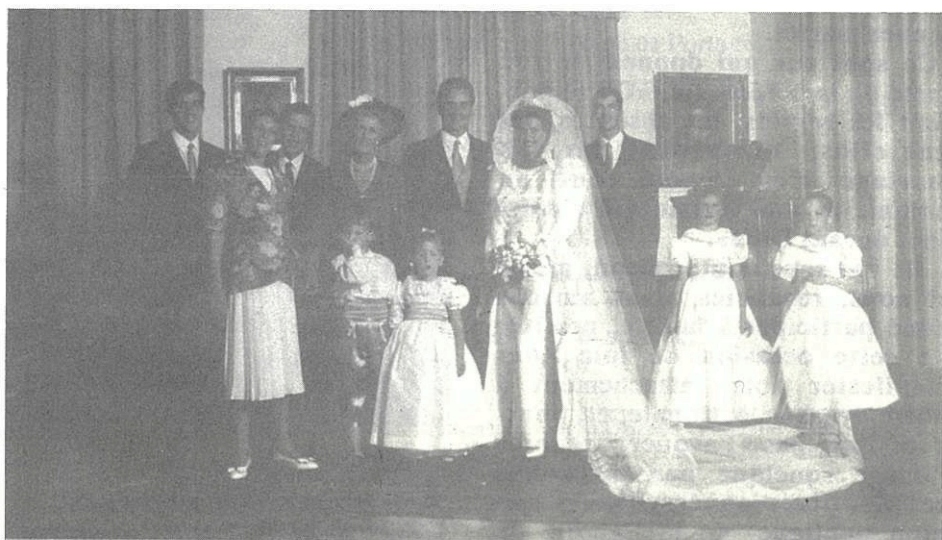
Moment d'incertitude dans l'assemblée. Qui conduit la princesse Marie à l'autel ? Ni son père, le prince Henri, comte de Clermont, ni son grand-père, Mgr le comte de Paris, Chef de la Maison Royale de France, n'assistent à la cérémonie. Ce sera tout simplement son fiancé qui lui donne le bras tandis que l'on découvre la ravissante robe de mariée créée par Nina Ricci. Sur la tête de Marie, le coiffeur Alexandre a fixé un diadème de diamants orné de fleurs d'orangers retenant un voile de la famille Wurtemberg. Suivent la duchesse de Montpensier, les parents de Gundakar, le prince Jean-Maurice de Liechtenstein et la princesse née Clotilde von Thurn-und-Taxis, les frères et sœurs des mariés, et leurs témoins. Pour Marie, il s'agit de son frère, le prince Jean de France, duc de Vendôme; de son cousin germain le prince Francesco de Bourbon-Siciles et de Melletchaut.



o La princesse Marie et sa mère la duchesse de Montpensier.



o La comtesse de Paris avec sa belle-fille la duchesse d'Orléans.



o Entourant les mariés, les frères et sœur de la princesse Marie.

➔ De son côté, Gundakar a choisi sa soeur la princesse Aldegonde de Liechtenstein, son cousin germain le prince Vincent de Liechtenstein et Andréas von Blazekovich. La messe se déroule dans une atmosphère d'intense émotion mais de sérénité. Le jeune couple est heureux. Le Kyrie et le Gloria sont extraits de la Missa Brevis de Mozart. Le prince Eudes lit les lectures choisies par Marie et Gundakar, notamment la lettre de Saint-Paul aux Colossiens. Après l'Alleluia de Mozart, le prêtre lit l'Evangile de Jésus selon Saint-Marc, puis c'est au père Bradley de recevoir le consentement des époux, avant que ne retentisse la sonate en ré d'Albinoni. A l'issue de la Communion, reçue par les jeunes mariés sous les deux espèces, Marie, Gundakar et leurs témoins signent les registres paroissiaux. Le Salve Regina de Du Mont achèvera la messe bien vite suivie de la bénédiction apostolique de Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II.

La cérémonie s'achève. Le long cortège d'altesses se dirige à présent vers les jardins du château où les ducs de Wurtemberg offraient un somptueux déjeuner composé d'un vol-au-vent aux volailles, d'une mousse de saumon, d'une selle de chevreuil et d'un sorbet au citron vert. Quelques admirateurs royalistes, venus de France avec des cadeaux, observent enthousiastes le défilé royal, malgré la déception de ne pouvoir approcher à aucun moment les jeunes mariés.

Ce sont eux qui donnent le ton juste de la cérémonie. «Qu'importent les regrets, les absences, les querelles, disent-ils, car un mariage c'est avant tout un homme et une femme qui s'unissent devant Dieu».

Ils ont sans doute raison, même si nous, royalistes, nous aurions aimé participer à la fête, profiter de cette occasion de joie pour manifester notre attachement à notre dynastie nationale, et, pourquoi ne pas l'avouer, redorer l'image -quelque peu malmenée ces dernières années dans l'opinion publique- de la Famille de France.

S.B.

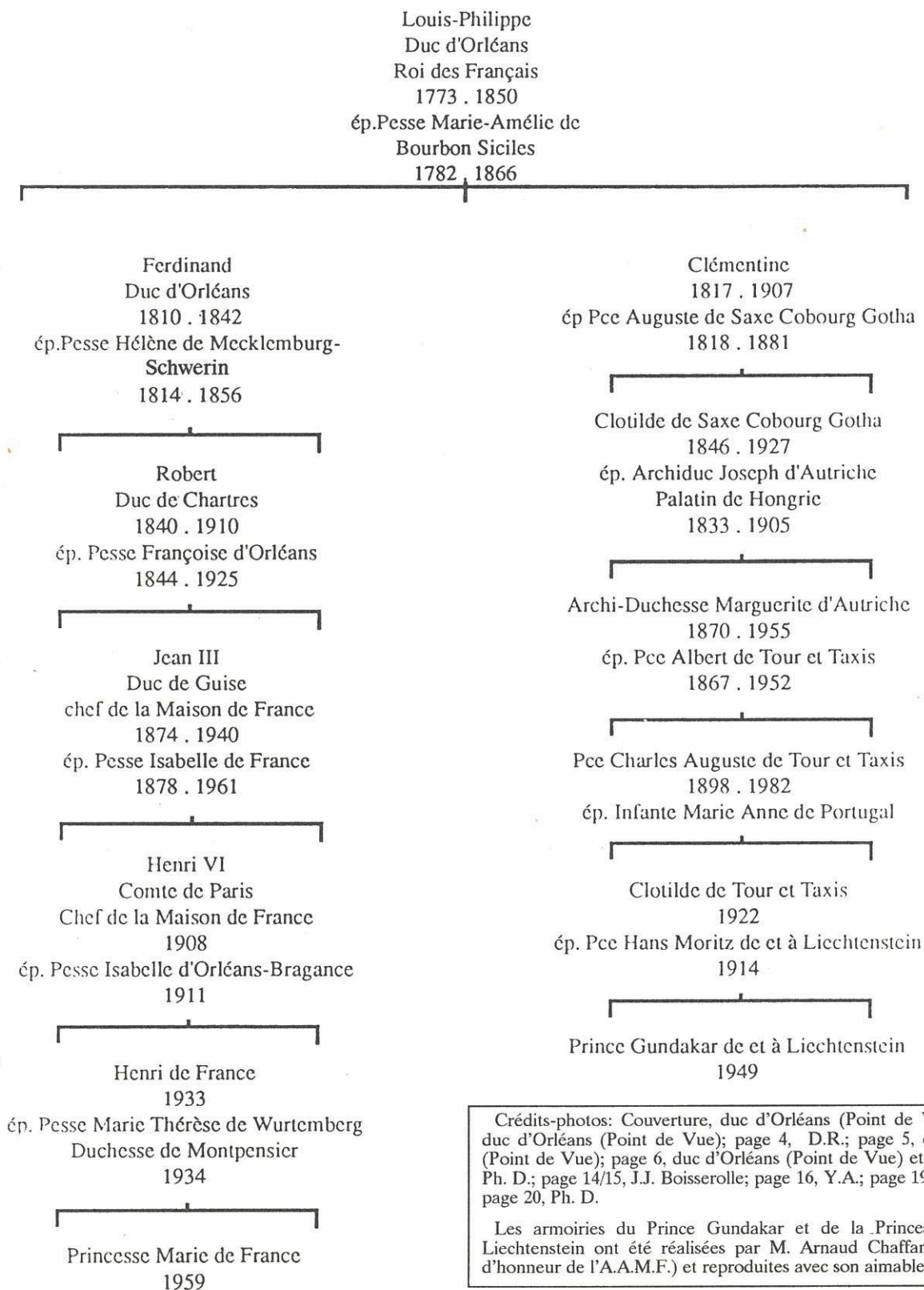


o Le prince Jean au bras de Mme Diemut Köstlin, soeur du marié et le prince Alfred de Liechtenstein.



o La duchesse de Wurtemberg et sa fille Fleur.

Parenté entre S.A.R. la Princesse Marie de France et S.A.S. le Prince Gundakar de et à Liechtenstein.



A Dreux, le mariage civil



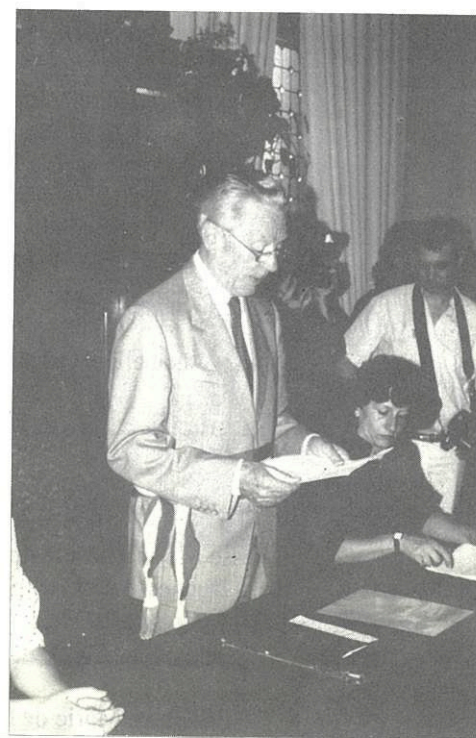
Il fait chaud et lourd, ce samedi 22 juillet dans la petite ville de Dreux. Dans la plus grande intimité, la princesse Marie de France - dont l'ensemble blanc faisait ressortir le teint bronzé - et son fiancé, le prince Gundakar de Liechtenstein, se présentent devant les officiers de l'Etat Civil et le Premier Magistrat de la ville, le maire Jean Hieaux. Le jeune couple est arrivé à pied à la mairie, venant de la chapelle royale où, plus tôt, ils avaient assisté à la messe. Les témoins sont déjà là, le prince Eudes, duc d'Angoulême et Melle Geneviève Sampô, une des meilleurs amies de Marie, pour la mariée; et pour le prince Gundakar, ses témoins sont la princesse Adelgonde et le prince Hugo de Liechtenstein, sa soeur et son frère. Aucun autre membre des familles n'est présent.

A 11 heures, M. le Maire, Jean Hieaux, fait son entrée dans la salle des mariages, l'écharpe tricolore à la ceinture. Devant les fiancés, les quatre témoins et quelques photographes, on procède à la lecture des actes, et à l'échange des consentements. Suivent les traditionnels extraits du Code Civil relatif à l'union matrimoniale avant que le maire, souriant et même ému, ne se lève pour prononcer quelques mots: «Votre désir, Madame, de vous marier ici, m'a infiniment touché. C'est un honneur tout particulier pour Dreux et pour son maire d'être témoins de votre engagement. J'y vois la marque de votre enracinement dans une ville dont l'histoire est étroitement liée à celle de votre famille, ville que vous avez si souvent égayée de votre sourire, et de votre charmante simplicité, celle des grands.

«Vous confesserai-je que la lecture des articles du code civil n'a rien de très exaltant: je les trouve d'une réelle pauvreté tant l'essentiel n'y est pas, c'est-à-dire le mot amour; or c'est bien lui qui vous unit. On n'y trouve pas non plus le mot bonheur... Le bonheur suppose pour durer la tolérance, le respect de l'autre. Le bonheur c'est l'attention, l'écoute, c'est s'accepter différents. Je suis sûr que vous saurez construire ce bonheur stable, entourés des enfants que je vous souhaite.

«Petit à petit, alors, on assistera à quelque chose de merveilleux... on parlera des Liechtenstein. Un être nouveau, véritablement, sera né.

«Voilà ce qu'en peu de mots, celui qui vous demande de le considérer comme un ami voulait vous dire avec toute son affection et ses vœux très profonds de

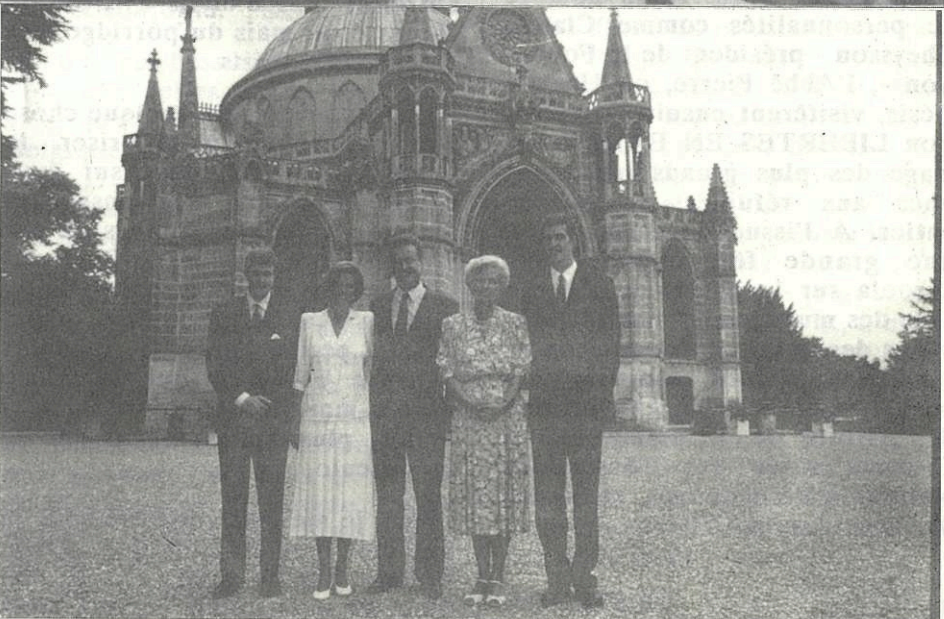
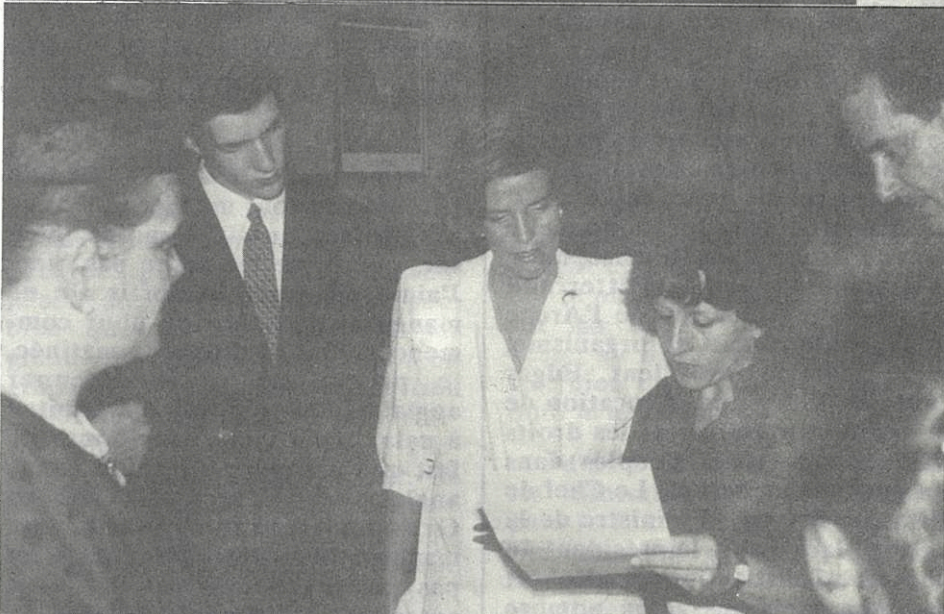


bonheur, bonheur dont on a pu dire que c'était "continuer à désirer ce que l'on a obtenu".

Les mariés, leurs témoins signent ensuite les registres municipaux; le maire félicite le prince Gundakar en lui remettant son livret de famille et offre au nom de la municipalité une gravure représentant le beffroi de Dreux, réalisée par Philippe François, artiste drouaisien.

Tandis que les jeunes mariés se prêtent au jeu des photographes sur les marches de la mairie, Jean Hieaux se laisse aller à quelques confidences. Il se souvient notamment de la chaude journée du 5 juillet 1957 lorsque Mgr le Dauphin épousait la duchesse Marie-Thérèse de Wurtemberg; il était alors jeune conseiller municipal: «Il y avait un monde fou, composé de royautés et de journalistes. Les Drouaisiens étaient massés nombreux aux abords de la mairie, et je revois encore les métallos de Facel-Véga crier «vive le roi» au passage du cortège mené par le comte de Paris. Certainement, les princes de la Maison de France ont leur place ici à l'ombre de la chapelle royale Saint-Louis; ils ont d'ailleurs aussi leur clientèle...». Mais en ce 22 juillet, les rangs de «la clientèle» sont clairsemés. Il n'y a guère qu'une dizaine de personnes pour saluer les jeunes mariés, repartant en voiture vers l'ancien évêché, près de la chapelle. Là, Madame la duchesse de Montpensier doit offrir un déjeuner d'une vingtaine de couverts. Peu avant, la mère de la princesse Marie et le prince Jean, duc de Vendôme, se prêteront avec gentillesse aux exigences des photographes désireux de réunir sur la pellicule, les jeunes mariés et la chapelle royale Saint-Louis, lieu où traditionnellement la Maison de France célèbre les événements heureux ou malheureux. L'heure n'est pourtant plus aux regrets. Les jeunes mariés prennent congé, se tenant par la main, en disant dans un sourire «à samedi prochain!». Le grand jour est proche, samedi 29 juillet, dans la chapelle du château de Friedrichshafen, pour la cérémonie du mariage religieux.

S.B.



DROITS DE L'HOMME

Le 26 août dernier, Monseigneur le comte de Paris a sans aucun doute été l'invité le plus remarqué du Chef de l'Etat à la cérémonie commémorant l'adoption, par l'Assemblée Nationale, en 1789 des dix-sept articles de la Déclaration des Droits de l'Homme.

Se souvenant que l'Assemblée Nationale avait reconnu et déclaré les droits de l'homme et du citoyen, le Chef de la Maison de France avait accepté de participer à cette commémoration. Le Prince se rendit donc, ce 26 août, au 35ème étage de la nouvelle Grande Arche de la Défense, où le président François Mitterrand inaugura la Fondation de l'Arche de la Fraternité. Cet organisme, voulu par le président Edgar Faure en 1987, a pour vocation de défendre et promouvoir les droits de l'homme et des peuples dans nos sociétés modernes. Le Chef de l'Etat, le Prince, le ministre de la Culture Jack Lang, le président du Conseil Constitutionnel Robert Badinter, mais aussi bon nombre de personnalités comme Claude Cheysson - président de la Fondation -, l'Abbé Pierre, ou Harlem Désir, visitèrent ensuite l'exposition LIBERTES EN EXIL, hommage des plus grands photographes aux réfugiés du monde entier. A l'issue de cette visite, une grande fête-spectacle se déroula sur le parvis de l'Arche avec des musiciens et des témoins venus des quatre coins du monde, rappelant s'il était besoin, la portée universelle de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, votée par l'Assemblée Nationale du royaume, et signée par le roi Louis XVI.

H. SELDON

Le comte de Paris

Voici traduit, le récit du comte de Paris à Mme Michelle Moreau, pour le SUNDAY TIMES du 14 juillet 1989 (ci-contre) sous le titre, «Toute une vie dans une journée du comte de Paris». Jamais jusqu'à ce jour, le prince n'avait dressé un portrait aussi intime de sa vie quotidienne. C'est donc un document exceptionnel que nous publions ici, dans ALLIANCE ROYALE.

«Je me lève à 6 h 30. C'est une habitude de tout ma vie. Je n'aime pas traîner au lit à moins, bien sûr, que je ne me sente pas bien. J'aime me lever et sortir. Je ne mange ni ne bois rien pour commencer. Plus tard dans la matinée, je prends un petit déjeuner anglais. J'ai toujours été habitué à cela - cela vient sans doute du fait que ma mère a eu une nanny anglaise et a vécu dix ans en Grande-Bretagne avant son mariage. Mon petit déjeuner n'est pas aussi copieux qu'il l'était autrefois. Pas d'œufs à cause du cholestérol; mais du porridge, des toasts et des fruits.

Bien que cela soit quelque chose que j'ai appris à maîtriser, le temps a une influence sur moi. C'est parce que j'ai passé les dix-huit premières années de ma vie au Maroc, sous un brillant ciel bleu où un nuage disparaît aussi vite qu'il apparaît. Même quand j'étais petit, j'adorais regarder l'aurore. Elle n'est que de courte durée, mais les couleurs sont si belles, plus belles même que le crépuscule.

Puis, je me suis retrouvé sous le bas ciel gris de Belgique. Pluie, brumes, pas de soleil, pas de ciel bleu. Et puis j'étais en exil. Cela

me déprimait, mais j'ai surmonté cela. J'ai dû accepter la situation et m'y adapter. Néanmoins, je suis resté très sensible au temps, et lorsqu'il fait beau le matin, je me sens heureux, avec plus d'énergie, plus d'enthousiasme. Dans le passé, j'avais l'habitude de faire 10 à 15 minutes d'exercice sans faute, tout d'abord pour rester souple, et ensuite pour entretenir les muscles.

Choisir mes habits le matin, n'est pas bien compliqué. Je ne crois pas que j'aie beaucoup de sens vestimentaire. J'aime être confortable et j'apprécie la qualité. Les bons tissus. S'ils sont à portée de main, je porte du cachemire et de la soie, mais je ne cours pas après. Je n'achète pas moi-même mes habits. Quelqu'un s'en charge.

Vers 8 h 30, je suis à mon bureau. Je dois m'occuper d'un volumineux courrier. Quand j'ai le temps, je lis les journaux; sinon je le fais plus tard, à l'heure du déjeuner. Je me rends à mon bureau parisien lorsque j'y ai un rendez-vous. De toute façon, j'y passe une ou deux fois par semaine. Sinon j'écris ou je reçois des visiteurs.

dans l'intimité

Je prend un déjeuner léger, ici à la fondation Condé, par exemple une viande grillée et des légumes. J'ai déjà eu trois crises cardiaques. Deux auraient pu suffire ! A la réflexion, une seule aurait été amplement suffisante, quoique je m'estime heureux parce que cela m'a imposé un régime très strict depuis 1968 ! Pour cela, je me sens au mieux.

L'après-midi, je fais un peu d'exercice et de la lecture. Je fais la sieste après le déjeuner, chaque jour. C'est une exigence depuis ma première crise cardiaque. Dix minutes - n'importe où, sur une chaise, par terre, cela n'a aucune importance. Si je dors plus de dix minutes, je me sens fatigué ensuite. Vers 15 h, je vais me promener, sauf lorsqu'il y a du vent.

J'ai toujours fait beaucoup de sport. Occasionnellement, j'ai été skier, bien que je n'aime pas trop la neige; je préfère la chaleur. C'est probablement une réminiscence du Maroc. J'aime nager, mais je déteste les piscines. J'aime la mer, quand il y a le moins de monde possible. Lorsque j'étais jeune, je chassais. Tout. Maintenant, mon sentiment a changé. Les animaux sont trop beaux.

Je lis principalement des livres d'histoire et les classiques, Stendhal, Proust, Balzac, Victor Hugo. Beaudelaire est mon poète préféré, et j'aime aussi la poésie espagnole. Je la trouve très forte. La musique est moins importante pour moi que l'art visuel. Quand j'ai besoin de chasser du stress ou un souci, je contemple une belle peinture ou un meuble bien travaillé. Mais aujourd'hui, je ne possède plus rien de cet ordre.

Mon environnement est tout à fait austère et si je suivais mon tempérament, je pourrais aisément vivre avec juste le strict nécessaire. L'imagination peut remplacer les livres et meubler la vie de chacun.

J'aime beaucoup la sculpture. Une belle architecture peut m'émouvoir profondément. Je n'ai plus le temps d'aller dans des galeries d'art. Je n'ai même pas visité le Louvre dans sa totalité. J'aime Dali. Ce qu'il créait était fou, mais cela me plaisait assez.

Le week-end je me réveille à la même heure, mais je me lève un petit peu plus tard. S'il fait beau, je sors aussitôt. Je jardine un peu, bien que je n'y connaisse pas grand-chose - tailler les rosiers ou gratter la terre; c'est un lien important avec la nature. Je marche, bien sûr, et je monte à cheval. Je possède deux chevaux. Ils sont Portugais. Je préfère chevaucher seul mais ces derniers temps, quelqu'un m'accompagne. Chaque dimanche, je vais à la messe, comme toujours.

Je n'ai pas besoin de vacances en tant que telles, mais quand j'y vais, je retourne au Maroc, en Belgique et aux Pays-Bas, pour l'art. De tous les endroits où je n'ai jamais été, c'est le Tibet qui m'a toujours le plus attiré. Je ne sais pas pourquoi. J'ai lu beaucoup de livres à ce sujet; non pas parce que je pourrais y aller maintenant, à cause de l'altitude. Ces dernières années, je suis parti en croisière. Je trouve cela reposant et relaxant. Habituellement, j'y pars pendant l'été bien qu'il y ait de plus en plus de monde. J'aime voyager. Depuis mes plus jeunes années, j'ai été habitué à être toujours en route.

Quand je suis arrivé en France en 1950 j'ai vécu à l'hôtel. Puis, j'ai acheté une maison, installé ma famille, et commencé mes activités politiques. Chaque année, j'ai voulu visiter une province différente et y passer une semaine. J'ai voulu la connaître complètement, rencontrer les gens, et découvrir chaque aspect de leur vie, quelle soit économique, politique ou sociale. Cela m'a donné une connaissance très particulière de mon pays.

Je ne garde pas de journal intime. Si je devais noter ce que je vois, ce que je pense, mes réflexions, je considérerais cela comme un risque. Que se passerait-il après ? Je jette parfois des idées sur le papier et puis je les déchire. C'est important d'écrire les choses noir sur blanc, pour les confronter. Vous devez lutter avec votre propre système de pensée. Cela demande un effort considérable. Je sais qu'il y a des gens qui peuvent écrire sans effort et je les envie. Si je devais avouer une crainte, ce serait celle d'être seul devant une page blanche.

Si je prends le temps de réfléchir sur ma vie, je crois que je l'ai vécue au mieux de mes possibilités, bien que ce ne soit pas ce à quoi je m'attendais.

Je dîne à 20 heures en regardant les informations à la télévision, puis le film qui suit, s'il est bon. Les moments qui sont chez moi les plus propices à une activité intellectuelle, sont le matin et après dîner. Si je commence quelque chose, je peux continuer jusqu'à une heure ou deux heures du matin. Même maintenant, je peux faire une nuit blanche si je dois travailler sur quelque chose. Bien sûr, cela m'était plus facile dans le passé et je pouvais le faire plus fréquemment sans effets néfastes. Mais jamais je ne fais de travail écrit dans mon lit, à moins que je ne sois malade. Un lit est fait pour dormir. Normalement, je me couche vers 22 h ou 22 h 30. Je m'endors aussitôt et je dors très bien. Je n'ai pas l'air de rêver ces temps-ci. La seule chose que j'aime entendre la nuit, c'est le son de la mer.

Nous poursuivons ici la publication des articles donnés par le comte de Paris pour

Le Monde de la *Révolution française*

LE PROCÈS DE LOUIS XVI

Le 7 novembre 1792, Mailhe, député de la Haute-Garonne, présentait à la Convention un rapport qui concluait que le roi pouvait être jugé par elle. Dès lors s'ouvrit un débat, dont la conclusion fut l'exécution de Louis XVI le 21 janvier 1793. Le scrutin rectificatif du 18 janvier — le vote de la veille ayant été contesté — avait donné

361 voix pour la mort contre 360. Le duc d'Orléans était des 361. On n'a cessé de le lui reprocher avec l'arrière-pensée de discréditer sa famille.

Il convient d'établir objectivement les faits. Le témoignage de Louis-Philippe, dans ses Mémoires sur cette période, est particulièrement éclairant.

Le procès de Louis XVI était illégal. L'article 2 du chapitre II de la Constitution de 1791 proclamait :

« La personne du Roi est inviolable et sacrée. » L'article 8 précisait même : *« Après abdication expresse ou légale, le Roi sera dans la classe des citoyens et pourra être accusé et jugé comme eux pour les actes postérieurs à son abdication. »*

Ainsi Louis XVI ne pouvait-il être jugé pour ses actions ayant précédé le 10 août 1792, date où il fut renversé. De surcroît, comme le fait remarquer Louis-Philippe dans ses Mémoires, aucune peine n'était prévue par la loi.

Devant ce problème, la position du duc d'Orléans se voulait réaliste. Certes les arguments juridiques, que l'on vient d'évoquer, étaient difficilement contestables, mais *« il trouvait que la Constitution de 1791 était tombée dans un tel discrédit que*

rien ne pouvait être plus impolitique et plus maladroit que de chercher à en tirer des conséquences favorables à Louis XVI, sur tout quand l'opinion générale était que ce prince avait violé le serment qu'il avait prêté en agissant d'accord avec les puissances étrangères et les émigrés, et il ajoutait qu'à l'ouverture de la discussion M. Morisson avait essayé de soutenir sans le moindre succès à la tribune ce système ».

Le duc d'Orléans était convaincu de la culpabilité de Louis XVI. La découverte de documents de « l'armoire de fer » des Tuileries accablait le roi, et la Convention se prononcera, à l'unanimité, sur sa culpabilité. Ces documents étaient-ils faux ? Avaient-ils été déposés par Roland, le ministre girondin, dans le dessein de perdre Louis XVI ? On l'a prétendu récemment, sans preuves.

Pour le duc d'Orléans, il était de toute façon vain de se battre sur ce problème. *« Il fallait que le procès eût son cours, et ce n'était que par l'application de la peine, après la déclaration inévitable de culpabilité, qu'on pourrait parvenir à substituer la détention à la peine capitale, en se fondant sur l'avantage de garder Louis XVI comme un otage et d'empêcher, par la conservation de son existence, que les partis royalistes ou anti-républicains ne pussent tenter de proclamer un autre roi. »*

Mais il était difficile au duc d'Orléans de prendre la tête d'un tel mouvement alors

LOUIS XVI, LE ROI CHRÉTIEN

Les Français devraient tous avoir lu, au moins une fois dans leur vie, le testament de Louis XVI, rédigé le soir de Noël 1792, alors que, prisonnier de la tour du Temple, il ne pouvait plus rien espérer des hommes.

L'occasion aurait dû leur en être offerte en cette année de la commémoration de la Révolution qui — faut-il le rappeler ? — fut entamée sous le règne de Louis XVI, et suscita dans le peuple un élan puissant : l'aspiration aux réformes était presque unanimement partagée, mais les Français n'avaient pas cessé de se reconnaître dans la personne d'un souverain passionnément aimé et respecté dont l'immense popularité, restée intacte, ne put être contrariée, puis brisée, que par les moyens illégaux de l'intimidation et de la violence systématiquement organisées. Le comte de Chambord, quelques décennies plus tard, n'avait-il pas proclamé, dans un de ses manifestes resté célèbre, sa volonté de « reprendre le grand mouvement de 1789 » pour le conduire à l'aboutissement qui, dans la conformité à l'esprit de la « Fédération », aurait épargné à la

France une rupture dont elle ne s'est pas relevée, lui interdisant aujourd'hui encore d'assumer, dans la longue durée de son histoire plus que millénaire, sa vocation plénière.

Ces quatre pages d'une écriture fine et régulière manifestent une grandeur d'âme peu commune dans l'adversité et elles puisent leur inspiration dans une foi dont l'évidence sereine continue, après deux siècles, de toucher les cœurs les moins portés à s'attendrir.

Ce n'est pas sans raison qu'on ne trouve ces pages dans presque aucun livre d'histoire et qu'elles ne sont pratiquement jamais commentées à l'école, car elles n'auraient pas manqué, plus que nombre de plaidoyers généraux, mais souvent de parti pris, de restituer le vrai visage de l'homme et du roi.

Certes, le testament de Louis XVI révèle un homme d'une exceptionnelle stature morale, humble devant Son Seigneur et docile aux arrêts de la providence, magnanime à l'égard de ses ennemis, seulement préoccupé du sort de sa famille et de ceux qui se

sont sacrifiés pour le protéger, qu'il laisse abandonnés à des hommes dont il est en droit de tout redouter, car leur conduite, loin d'être guidée par le respect des droits qui viennent d'être proclamés en faveur de la dignité de tous les hommes, l'est au contraire par la volonté d'abolir tout ce qui leur paraît incarner un ordre qu'ils exècrent.

La foi de Louis XVI était celle de la plupart de ses contemporains que le doute systématique et la dérision de l'Eglise affichés par l'élite intellectuelle soumise aux Lumières n'avaient pas entamée.

Il est difficile aujourd'hui de se représenter ce que pouvait être, dans ces siècles de foi, l'élan profond et spontané qui portait les hommes à placer leur vie sous le regard de Dieu. Louis XVI, à un degré éminent, que la cérémonie de Reims avait consacré au tout début de son règne, a vécu de cette foi qui était celle aussi de l'immense majorité de son peuple.

Il l'avait reçue de ses parents, admirables de piété et d'amour conjugal, qui lui donnèrent l'exemple impressionnant, presque écrasant, des vertus chrétiennes au milieu d'une cour qui n'y trouvait pas habituellement son inspira-

tion. On oublie trop souvent de rappeler que ce prince sensible et maladroit perdit son père à onze ans et que sa mère, qui ne survécut au dauphin que deux brèves années, consacra ses dernières forces, avec l'appui constant et éclairé de Louis XV, à lui désigner la seule voie qui pût mener au salut de son âme : *« Si votre jeunesse cultivée par mes soins peut faire ouvrir mon cœur à de flatteuses espérances, j'aurai la consolation de vous voir un jour supérieur à tous les obstacles qui vous environnent, insensible à tous les attrait qui se rassembleront autour de vous pour vous corrompre, élevé au-dessus des événements, soumis à Dieu seul et présentant à la Terre le plus grand exemple de foi qu'on puisse donner. Il n'y a de grand dans les princes que ce qui vient de Dieu ; la droiture du cœur, la vérité, l'innocence et la règle des mœurs, l'empire sur les passions, voilà la seule grandeur et la seule gloire que personne ne pourra vous disputer. »*

Sur cette âme droite et scrupuleuse, de tels conseils ne demandaient qu'à se muer en règle de vie. On débattait sans fin sur la responsabilité de Louis XVI dans

qu'il était – stupidement – rejeté par les modérés dans les rangs de la Montagne.

Une solution aurait pu être envisagée : quitter la France. Le duc y répugnait. Il considérait cette fuite, qui lui fut proposée, comme une lâcheté. Restait l'abstention. Sa récusation pour cause de parenté ne pouvait être invoquée, si l'on en croit du moins les juristes du temps. En revanche, il pouvait mettre en avant, pour un refus de vote, le prétexte « qu'il craignait que certains antécédents entre Louis XVI et lui ne le missent dans le cas d'être considéré comme n'étant pas exempt de toute animosité personnelle et, par conséquent, comme n'offrant pas la garantie d'impartialité requise en pareil cas ».

Mais il ne pouvait faire une telle déclaration de façon isolée ; la dérobade eût sauté à yeux. Il songea à combiner cette démarche avec celle de Pétion. L'ancien maire de Paris, sollicité par le duc de Chartres, déclina la proposition.

Il ne souhaitait pas, découvrant avec inquiétude son impopularité, l'augmenter par une telle démarche. La peur est là : « Notre position, avoue Pétion, devient de plus en plus effrayante, la Commune de Paris insulte tous les jours la Convention ; elle la menace de le faire décapiter et de nous faire tous décapiter. » De plus, les girondins refusaient tout rapprochement avec le duc d'Orléans. Les partisans d'une peine modérée

affrontèrent le scrutin en ordre dispersé, et, face à la pression de la rue, ils durent céder.

Le duc d'Orléans ne voulait pas voter la mort. Lorsqu'il revint de la fatale séance, son fils Montpensier a raconté qu'il le trouva en larmes dans son bureau, et, comme il s'approchait de son père pour l'embrasser, celui-ci le repoussa : « Non ! Je suis trop malheureux. Je ne conçois plus comment j'ai pu être entraîné à ce que j'ai fait ! »

Contrairement à ce que certains ont écrit, le duc d'Orléans n'a pas voté la mort de Louis XVI pour s'emparer du trône. Celui-ci avait été renversé le 10 août. Il n'a pas davantage agi par esprit de vengeance à l'égard d'un roi qui s'était mal comporté vis-à-vis de lui : ce n'était pas dans sa nature. Elu de Paris, il a suivi les autres députés de la capitale. Il lui fut rappelé par ses collègues qu'il devait un vote de mort à ses commettants. Il céda. Difficile de résister dans un tel contexte.

Il sut assumer son vote. Il ne chercha pas à fuir. Arrêté le 6 avril 1793 – ce qui infirme toute idée de calcul politique chez lui en janvier – et condamné à mort le 6 novembre, il fit preuve d'un incontestable courage sur l'échafaud, ce qui le lave de toute accusation de lâcheté.

Placé par les événements dans la position ambiguë d'un prince du sang affichant des idées libérales, le duc d'Orléans sut tenir son rôle jusqu'au bout. A ce titre,

il mérite mieux que les jugements haineux d'une certaine postérité.

La mort du roi est l'un des épisodes les plus tragiques de notre Histoire, qui retentit, encore aujourd'hui, dans la conscience obscure d'un peuple devenu, de quelque manière, comme l'avait bien compris Balzac, orphelin. Le rôle qu'y a joué le duc d'Orléans ajoute une dimension pathétique à l'événement, où deux destinées, dans leur face-à-face éternel, se répondent. Existait-il dans l'Histoire une autre confrontation poussée à ce paroxysme ?

Relisant le testament de Louis XVI, qu'au moins une fois dans sa vie tout Français devrait avoir lu et médité, non seulement pour comprendre ce que sont les vertus chrétiennes, mais pour découvrir jusqu'où un roi, dans le malheur, a su les illustrer, j'ai relevé cette incise, qui vaut pour toutes les révolutions, mais qui, mystérieusement, s'applique aussi au duc d'Orléans : « (...) Souvent dans les moments de troubles et d'effervescence, on n'est pas le maître de soi... »

Les larmes de mon aïeul, le soir fatal, prouvent assez qu'il avait été mené là où sa conscience aurait dû être assez forte pour le dissuader d'aller. J'ai la conviction que Louis, le jour de Noël 1792, confiant son âme à Dieu et acceptant la cruauté du plus injuste des sorts, a pardonné.

HENRI,
COMTE DE PARIS.

le déroulement des événements qui, en précipitant la chute du trône, plongèrent la France dans les affres d'une révolution dont la mécanique implacable broya successivement tous ceux qui se sont réclamés d'elle. Mais on ne peut nier de bonne foi que la figure du roi, au milieu de l'abaissement quasi général des caractères, domine de toute la hauteur d'une conscience exceptionnelle un temps qui s'il ne fut pas avarié d'hommes hors du commun, nous offre, au travers de la marche de Louis XVI vers la mort, un témoignage rare de fermeté d'âme, de douceur et de noblesse.

Souvent je me suis demandé pourquoi ce roi qui avait donné, en maints exemples, la preuve de sa lucidité et de sa persévérance a manifesté face à la tourmente révolutionnaire cette étrange irrésolution qui, gâchant ses meilleures intentions et paralysant son jugement, l'a privé des moyens de prendre la tête d'un mouvement qui aurait pu tourner tout différemment, alors qu'abandonné à lui-même il est récupéré par des meneurs déterminés dont l'objectif est bien la rupture au prix du sang.

Les seuls sursauts du roi ne se produisent que pour refuser sa

sanction à la marche précipitée du royaume vers l'apostasie. Sa décision est prise de recouvrer sa liberté le jour où il est empêché d'aller faire ses Pâques à Saint-Cloud. C'est alors, le 18 avril 1791, qu'il se résout à partir, s'estimant délié de l'engagement moral auquel jusqu'alors il se sentait tenu.

On a dit souvent que Louis XVI n'avait pas la « tête politique ». Je crois, après avoir beaucoup médité sur sa destinée tragique, qu'il avait décidé de s'abandonner à la volonté de Dieu, frappé comme d'un signe par la mort du premier dauphin, au moment même de l'ouverture des Etats généraux.

Il faudrait citer toute entière la lettre du 7 novembre 1789 que Louis XVI adressa à un émigré qui lui reprochait sa faiblesse. J'en retiendrai de brefs passages qui projettent sur la pensée du roi une lumière qui semble être déjà dans un au-delà du monde : « Je pourrais donner le signal du combat ; mais quel combat horrible, et quelle victoire plus horrible encore !... J'aurais donné, il est vrai, le signal du carnage, et des milliers de Français auraient été immolés... Mais vous direz peut-être, le peuple a triomphé ; il vous

a prouvé, par ses excès, que ses sentiments n'étaient pas si généreux, qu'il osait abuser de la victoire et poignarder son ennemi vaincu. Ah ! ne comptez-vous pour rien le calme d'une bonne conscience ? J'ai fait mon devoir ; et, tandis que l'assassin est déchiré par le remords, je puis dire hautement : je ne suis pas responsable du sang versé ; je n'ai point ordonné le meurtre ; j'ai sauvé des Français ; j'ai sauvé ma famille, mes amis, tout mon peuple ; j'ai la conscience intime d'avoir fait le bien... Quel est celui d'entre nous dont le sort est plus digne d'envie ? »

La conduite du roi est claire : devant l'ampleur du séisme qui est en train d'emporter la France, il ne veut plus que s'en remettre à Dieu, sa seule préoccupation étant de ne jamais consentir au moindre mal moral.

Au pied de l'échafaud, les bourgeois, devant le refus de Louis XVI de se laisser lier les mains,

s'apprêtent à faire violence au roi. Celui-ci se tourne alors vers son confesseur pour lui demander conseil. « Sire, lui répond l'abbé Edgeworth, dans ce nouvel outrage, je ne vois qu'un dernier trait de ressemblance entré Votre Majesté et le Dieu qui va être sa récompense. » A partir de ce moment, il se laisse faire avec résignation, comme le rapporte le compte-rendu publié dans les *Révolutions de Paris* : « Il ne voulait pas qu'on lui coupât les cheveux et surtout qu'on l'attachât : quelques mots dits par son confesseur le décidèrent à l'instant. »

Il me semble que le secret de la conduite du roi est tout entier inscrit dans cet ultime échange où le consentement au sacrifice prend appui sur le seul exemple qui transforme le don de soi en martyre.

HENRI,
COMTE DE PARIS.

Extraits du «Monde de la Révolution française» n° 7 et 8.

Le quatrième centenaire d'Henri IV

Le jeudi 3 août 1989 restera assurément dans la mémoire des Béarnais comme une journée historique: Madame la comtesse de Paris et une kyrielle de princes descendants d'Henri IV participaient aux cérémonies commémoratives du quatrième centenaire de l'avènement du bon roy.

A l'initiative de Jacques Perrot, le très dynamique président de l'Association Henri IV 1989, et de Patrick Dupont, conservateur du Musée du Château de Pau, le Béarn en fête célébrait dignement cet anniversaire. Placée sous le haut patronage du Président de la République, la commémoration officielle s'est voulue un hymne à l'unité, au rassemblement, et à l'esprit de tolérance qu'Henri de Navarre avait fait triompher comme roi de France. Héritier légitime du trône à la mort du dernier roi Valois, il doit conquérir son royaume avant d'œuvrer à sa reconstruction, à la réconciliation nationale, mettant ainsi fin à quarante années de luttes fratricides.

L'unité se fit donc jour en ce 3 août 1989, autour d'Henri IV, comme en témoigne la présence côte-à-côte du maire socialiste de Pau, André Labarrère, du maire de Billère, vice-président du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques, Jean Arriau, de bon nombre d'élus des villes où Henri IV laissa sa marque, notamment M. Lemoine, maire de Chartres où Henri IV fut sacré. De même, le gouvernement s'était fait représenter par le moins politique de nos ministres, celui de la Francophonie, Alain Decaux, Membre de l'Académie Française.

La première étape de cette journée eut pour cadre - comme il se devait - le château de Pau où - sous la conduite de Patrick Dupont - Madame la comtesse de Paris et tous les princes capétiens



o La comtesse de Paris arrive devant la cathédrale de Lescar et est accueillie par le maire M. Claverie.

➤ Parmi les invités réunis autour de Madame la comtesse de Paris, on pouvait reconnaître, SAR le duc d'Orléans et ses deux fils Foulques et Charles-Louis; SAR le prince Michel comte d'Évreux; Robert, comte de La Marche; le duc de Bragance; la comtesse René de Nicolay, née princesse Pia-Maria d'Orléans-Bragance; le prince et la princesse Manoel d'Orléans-Bragance et leur fille Luisa; le prince Philippe d'Orléans-Bragance; Don Alfonso d'Orléans, des ducs de Galliera; dom Enrique de Bra-

gance, duc de Coimbra; le prince Sixte-Henri de Bourbon-Parme; le prince Axel de Bourbon-Parme et Son Excellence Gonzalo de Bourbon-Dampierre. Etaient également présents Madame la duchesse de Gramont -dont une place de Pau célèbre l'ancêtre -; le duc et la duchesse Decazes; le duc et la duchesse de Noailles; la duchesse de La Force; le duc d'Albert de Luynes; le vicomte et la vicomtesse de Castelbajac; le comte de Crussol d'Uzès, et bien d'autres grands noms de France...



présents visitèrent l'exposition «Henri IV et la reconstruction du royaume». Après un vin d'honneur et un déjeuner, le convoi princier se dirigea vers Billère (seconde ville du Béarn) où le maire réserva un accueil chaleureux à la Princesse et aux siens. Dans son allocution, Jean Arriau devait établir un amusant parallèle entre sa ville -où Henri de Navarre fut allaité par Jehanne de Lassansaa - et le «caractère béarnais de Nousté Henric, enjoué et bon enfant, dynamique et pugnace». Comme toujours, Madame trouva les mots du cœur pour remercier le maire de son accueil et dire toute la joie qu'elle éprouvait à se trouver en terre béarnaise.

Une «garden-party» avec les habitants de Billère devait clôturer la réception à la mairie, dans le cadre du golf de la ville, le plus ancien de France. Là, le Grand Viguière de la Viguerie royale de Jurançon intronisa tous les descendants d'Henri IV. Non sans que Madame ne se soit exercée au mail et que Charles-Louis d'Orléans n'ait donné la mesure de son talent de golfeur...

Programme séparé pour le ministre de la Francophonie, Alain Decaux, reçu pendant ce temps à la mairie de Pau par André Labarrère, avant de visiter à son tour l'exposition dans le château. Il devait ensuite rejoindre la cathédrale de Lescar, nécropole des rois de Navarre, dans la ville qui fut autrefois capitale du Béarn.

Madame, arrivée sous les applau-

dissements, fut accueillie par M. Claverie, maire de la ville. Elle fut alors conduite à sa place, au premier rang. Relégué à la huitième place, Gonzalo de Bourbon-Dampierre ne supporta pas de passer après les princes de France (le Béarn est pourtant de ce côté-ci des Pyrénées), ceux du Portugal et du Brésil (les plus proches par le sang de l'épouse du Chef de la Maison de France). Aussi, entraîna-t-il dans sa fuite le prince Axel de Bourbon-Parme (fils du prince André et de Marina Bacry), non sans faire publier dans la presse un communiqué vengeur...

On nota le peu d'empressement que manifesta le ministre Decaux à venir saluer la Princesse, chacun présidant la cérémonie d'un côté de l'allée centrale ! Un excellent concert fut donné par le groupe «Sei Voci» qui interpréta le «Missa pro defunctis» et le «Te Deum» d'Eustache du Caurroy, en latin, et le «Nous te louons» de Claude Lejeune, sur un texte d'Agrippa d'Aubigné. Au «Vive Henry» de Guillaume de Chastillon, fut ajouté le chant béarnais «Nousté Dame déu Cap déu Poun» que chanta Jeanne d'Albret en accouchant d'Henri IV.

Un vin d'honneur fut ensuite servi sur l'esplanade de la cathédrale où Madame fut entourée d'une foule toujours plus nombreuse.

Dernière étape, le dîner dans le parc du château de Pau. «Hommes de gauche, hommes de droite, tous sont là: Henri les rassemble» devait s'écrier Jacques Perrot dans son allocution, après celles

d'Alain Decaux et d'André Labarrère. A la table d'honneur, Madame la comtesse de Paris était entourée à sa droite par le maire de Pau et à sa gauche par le Préfet Desmets. Ce dernier avait en face de lui le ministre Decaux, voisin de la Maréchale de Lattre de Tassigny. Le Jurançon aidant, André Labarrère, manifestement ému, rendit un vibrant hommage à la Princesse: «Madame, je voulais vous dire mon admiration... j'ai trouvé en vous une femme d'une qualité exceptionnelle, portant un regard exceptionnel et sans aigreur, ayant le sens de la continuité. Vous êtes l'image d'Henri IV et de la France. Merci, Madame, merci pour Pau, merci pour le Béarn, merci pour la France!». Fort heureusement, un merveilleux feu d'artifice vint faire oublier les propos étranges du ministre, mêlant Clovis, le Comité de Salut Public, Bonaparte et les cinq républiques dans son curieux hommage à Henri IV...

Décidément, la terre de ses ancêtres béarnais, réussit à la Maison de France. Monseigneur le comte de Paris célébra le Millénaire capétien à Pau; l'exposition sur Henri IV y fut inaugurée par le comte de Clermont; et Madame reçut un accueil de reine pour ce quadricentenaire.

Vraiment, Pau a dignement fêté son roi, et ceux qui depuis n'ont cessé d'incarner la continuité du projet capétien.

de notre correspondant à Pau

Jean-Jacques BOISSEROLLE



L'A.A.M.F. rend hommage à Henri IV

Il y avait plus de monde que les années précédentes en ce 14 juillet 1989, pour le dépôt de gerbe de notre association devant la statue d'Henri IV au Pont-Neuf. Les anniversaires de la Révolution et de l'avènement d'Henri de Navarre sur le trône de France n'y étaient sans doute pas étrangers. Outre quelques journalistes et bon nombre de nos amis, on reconnaissait Pierre Chaumeil, président du syndicat de la Presse monarchiste, Bertrand Renouvin, directeur politique de la Nouvelle Action Royaliste, Madame Françoise Ballé, présidente du Comité de Sauvegarde de la Place Dauphine...

Voici le texte du discours prononcé à cette occasion par Stéphane BERN, président de l'association des Amis de la Maison de France :

« Chers amis, nous voici réunis comme chaque année au pied de cette monumentale statue équestre d'Henri IV, le jour de notre fête nationale, veille de la Saint-Henri. Pour la cinquième année consécutive, l'Association des Amis de la Maison de France poursuit cette ancienne tradition royaliste, exaltant les valeurs d'unité et de rassemblement qui furent celles qu'incarna le panache blanc du bon roy Henri.

A maints égards, cette manifestation est riche de symboles, servie cette année par une étrange conjonction de dates. 1989 marque en effet le quatrième centenaire de l'avènement d'Henri IV sur le trône de France autant que le bicentenaire de la Déclaration des Droits de l'Homme et du

citoyen.

Certains s'étonneront encore que nous, royalistes, ayons choisi ce jour de fête nationale pour rendre hommage à Henri IV, tandis qu'autour de nous le pays tout entier sacrifie à la mythologie vide de sens de la Révolution Française. Pour dissiper tout malentendu, je répondrais à l'instar du comte de Paris, que notre jour de fête nationale célèbre comme son nom l'indique la fête de la nation, en d'autres termes la Fête de la Fédération du 14 juillet 1790 qui, au champ de Mars, réunit dans un même élan d'affection le peuple et ses représentants démocratiquement élus autour de l'autorité royale. Le 14 juillet n'est pas une fête anti-monarchique, mais celle de « l'alliance retrouvée ». Je regrette que la France ait choisi de célébrer le bicentenaire de la prise de la Bastille, sur laquelle il ne saurait

y avoir de consensus, alors que la Fête de la Fédération aurait permis une approche unanime des commémorations. Il est certaines vérités gênantes qu'il convient de rappeler au pied de la statue d'Henri IV : n'en déplaise à ceux qui pensent encore que la France est née en 1789, sortie de l'obscurantisme d'Ancien Régime ou du chaos, le 14 juillet 1790 n'est rien d'autre que la naissance d'une monarchie constitutionnelle, démocratique et représentative en France, que les réformes courageuses de Louis XVI avait préparée dès 1786. Il ne faudrait pas oublier que le mouvement démocratique de 1789-1792 s'est accompli sous l'autorité morale du roi, chef incontesté de la nation tout entière.

Aussi l'absence des rois d'Europe à Paris, me paraît-elle étrange en ce jour où la France commémore l'avènement de la



monarchie moderne, telle que nous l'avons retrouvée sous la Restauration, après les guerres, les massacres et le totalitarisme révolutionnaires. Pourquoi donc, la France n'a-t-elle pas invité les représentants des premières démocraties du monde, qui ont nom Juan Carlos d'Espagne, Baudouin de Belgique et tant d'autres, alors qu'il ne manque pas un seul dictateur africain, venus saluer à Paris les Droits de l'Homme qu'ils se gardent bien de mettre en pratique chez eux ?

Fallait-il aussi, en cette période de construction européenne bouter six des douze pays qui constituent la Communauté européenne ? A moins que le souvenir des guerres révolutionnaires pour «qu'un sang impur abreuve nos sillons» nous ait subitement donné quelques remords.

J'imagine qu'Henri IV, du haut de cette statue, doit sourire au passage des cortèges officiels emportant pour de nouvelles agapes les privilégiés du régime, comme autrefois d'autres aristocrates avaient étouffé la monarchie de son petit-fils à Versailles. Ainsi, il ne saurait y avoir d'autre lieu que celui-ci pour garder le souvenir d'une monarchie millénaire qui évoluait à son rythme vers la modernité. Nul autre lieu que celui-ci pouvait servir de cadre à la fête de l'alliance renouvelée selon le mot du Prince. Car nul autre roi qu'Henri IV pouvait aux yeux de tous incarner l'union et le rassemblement des Français. Son panache blanc couvrit moins de crimes que le bonnet phrygien. Henri IV fut le pacificateur du

royaume déchiré par les guerres de religion ; deux siècles plus tard les comités de Salut Public ranimèrent l'esprit de guerre civile. Henri IV fut le fédérateur de toutes les énergies au service de l'Etat, la République «une et indivisible» sera la propriété des citoyens vertueux et infaillibles. Henri IV fut le roi de la tolérance comme en témoigne l'Edit de Nantes, une vertu capétienne intolérable pour la Terreur. Enfin, Henri IV unit les Français de toutes origines, de toutes religions, de tous bords, dans l'intérêt supérieur de la France ; la Révolution eut tôt fait de diviser par la terreur totalitaire, niant par là-même les bases de la nation française.

Et Louis XVI ? La Révolution l'a jugé ; pas l'Histoire. Ses édits de tolérance en faveur des Protestants et des Juifs leur garantissant des droits de sujets régnicoles et des communautés autonomes, son refus de verser le sang français, sa volonté d'établir les bases d'une monarchie réformée en profondeur renouant son pacte d'affection avec les peuples de France, tout cela tend à nous montrer qu'il fut, dans la tradition royale, l'héritier d'Henri IV et l'acteur - parfois malhabile - d'un présent tourmenté et devenu bien vite incontrôlable.

Aussi, aujourd'hui, jour de notre fête nationale, la leçon d'unité, l'appel au rassemblement, que semble nous lancer Henri IV - quatre siècles après son avènement - doit nous interpeller. Or, l'union nationale ne pourra survenir qu'à travers les valeurs capé-

tiennes millénaires de rassemblement, d'indépendance et de justice sociale. Comme voici deux siècles les Français se rassemblèrent dans un même élan d'espérance autour de Louis XVI, à notre tour de faire corps derrière l'héritier d'Henri IV, Monseigneur le comte de Paris, chef de la Maison Royale de France. Dans la tradition de sa famille, il continue d'incarner aujourd'hui cette volonté royale de servir le pays, et de l'unir par-delà les clivages politiques, sociaux ou religieux.

C'est pourquoi, je vous invite tous, l'année prochaine, pour le 14 juillet, à célébrer le bicentenaire de la Fête de la Fédération en dehors de tout esprit partisan, mais comme Français soucieux de l'unité de notre pays. Deux siècles après, je vous propose donc solennellement de renouveler le pacte d'alliance entre le peuple, les institutions démocratiques, et le roi. En d'autres termes, il faut avec le comte de Paris, couronner la démocratie. Par cette gerbe tricolore, symbolisant cette alliance du peuple et du roi, les Amis de la Maison de France ont voulu rappeler que d'Henri IV à Henri VI, la tradition capétienne est dignement assurée. Comme l'ont fait il y a quatre cents ans les Français autour d'Henri IV, et deux siècles plus tard autour de Louis XVI, rassemblons-nous autour du comte de Paris, figure vivante de la tradition monarchique millénaire et seul garant des valeurs capétiennes d'unité, d'égalité et de fraternité. Vive le roi ! Vive la France ! ».



alliance royale

Bimestriel d'informations générales sur la Famille de France, la Monarchie, les Traditions françaises.
 Directeur de la publication: Stéphane Bern - Rédacteur en chef: Patrice Le Roué
 Abonnement pour 5 numéros: 80 F (à l'ordre de A.M.F.)

Abonnement de soutien: 100 F

Edité et imprimé par l'Association des Amis de la Maison de France - B.P. 314 - 75365 Paris Cedex 08.

Commission Paritaire de la Presse en Cours. Issn 0766-0406.

BULLETIN D'ABONNEMENT

à retourner à A.A.M.F. - B.P. 314 - 75365 PARIS cedex 08

NOM et Prénom:

Adresse:

.....

s'abonne à « Alliance Royale » pour un an (5 numéros) et verse pour cela la somme de 50 F à l'ordre de l'A.A.M.F.

■ Moment d'émotion cet été à Bourg-Saint-Maurice, quand Madame la comtesse de Paris, accompagnée de sa fille Hélène comtesse Evrard de Limburg Stirum (marraine du 7^e bataillon de Chasseurs Alpins depuis 1984) et de son petit-fils Robert, comte de La Marche, vint remettre des souvenirs militaires du prince François, tué en Algérie en 1960. Désormais, le musée des chasseurs alpins exposera le foulard et plusieurs bérets du prince François, ainsi que ses fourragères et ses épaulettes de sous-lieutenant.

■ La princesse Mafalda von Thurn-und-Taxis, sœur du prince Johannes et de la princesse Clotilde (belle-mère de Marie de France), a été inhumée à Neresheim en Allemagne Fédérale, le 7 août dernier, en présence du prince et de la princesse Gundakar de Liechtenstein, ainsi que du prince Jean, duc de Vendôme.

■ A Ernstbrunn, en Autriche, le 19 août, a eu lieu le mariage de la princesse Espérance Reuss avec le comte Johannes Kinsky. Etaient présents Madame la comtesse de Paris - resplendissante dans son ensemble Balmain, couleur bouton d'or - sa fille aînée, la princesse Isabelle comtesse de Schönborn-Buchheim, ainsi que le prince Gundakar et la princesse Marie de Liechtenstein.

■ Après quelques jours de repos à Montmajour, la propriété des Sambucy de Sorgue, près d'Arles, Madame la comtesse de Paris s'est envolée dans les premiers jours de septembre vers le Brésil pour un long périple. Madame doit y présenter dans plusieurs villes du pays la nouvelle édition de ses mémoires en portugais ainsi qu'un recueil de nouvelles.

LES BOURBON CHOISSENT L'ESPAGNE...

Désormais, plus de doute possible : les Bourbon-Dampierre sont Espagnols et fiers de l'être. Ils viennent de confirmer le choix de Philippe V, leur ancêtre, voici près de trois siècles. Ils n'ont plus que faire d'une nationalité française !

Deux événements récents en portent témoignage :

Premier épisode à Pau, lors des commémorations du quatrième centenaire d'Henri IV. Son Excellence Gonzalo de Bourbon-Dampierre (c'est son titre exact, comme vient de le rappeler le chef de sa Maison, le roi d'Espagne) n'a pas supporté d'être assis à la place que le protocole lui avait assignée... au huitième rang, derrière les membres de la Maison de France, lors de la cérémonie en la cathédrale de Lescar. Dans un geste de rage, et devant témoins (!), il a piétiné son passeport français en s'écriant, « puisque c'est comme ça que la France me traite... ! ». Rappelons simplement

à celui qui se fait appeler « duc d'Aquitaine » que le passeport français est propriété de l'Etat, et qu'un tel comportement est de nature à le déchoir d'une nationalité dont il n'a visiblement que faire.

Autre scène ; elle se déroule au collège de Passy-Buzenval où le soi-disant « conseil de régence » du futur duc de Franco, Luis-Alfonso de Bourbon y Martinez-Bordiu, a inscrit le fils du défunt duc de Cadix. Il n'aura fallu au jeune garçon que quelques jours pour comprendre qu'il était l'otage de funestes manipulateurs. Aussi supplia-t-il sa mère, Madame Carmen Rossi, petite-fille du général Franco, de le laisser retourner dans SON collège madrilène, avec SES amis, dans SON pays, l'Espagne. Nous sommes heureux pour lui, car en France le malheureux se sentait déraciné, ce qui est bien normal pour un jeune Espagnol.

APPEL URGENT

Comme vous pouvez le constater, ce numéro d'Alliance Royale avec sa couverture couleur et sa pagination augmentée, se veut exceptionnel. Le coût de fabrication l'est tout autant ! Notre budget s'en trouve déséquilibré, d'autant que nous relançons nos activités notamment en publiant simultanément plusieurs numéros d'Alliance Royale ou en organisant une Assemblée Générale. Il ne faudrait pas que nos activités, soient freinées dans notre élan militant. Aussi, nous avons réellement besoin de votre soutien et nous savons que nous pouvons compter sur vous. C'est la raison pour laquelle nous lançons aujourd'hui une souscription de 10.000 F. Merci de nous aider par votre contribution financière. Nous publierons dans nos prochains numéros la liste complète des souscripteurs.

Les chèques sont à adresser à l'A.A.M.F. en mentionnant « Souscription pour le numéro spécial » dans votre lettre d'accompagnement.

☞ Vous pouvez par ailleurs contribuer efficacement à la promotion de ce numéro spécial en nous commandant plusieurs exemplaires : 10 ex. : 200 F ; 20 ex. : 350 F.

☞ Enfin, nos amis commerçants, artisans ou dirigeants de société peuvent nous aider en achetant un espace publicitaire dans notre journal.

Merci d'avance de votre aide. Elle seule pourra permettre le développement de nos activités et le rayonnement d'Alliance Royale, toujours plus présente sur le terrain, au service de la Maison de France.

ASSEMBLEE GENERALE

LE BUREAU DE
L'ASSOCIATION DES
AMIS DE LA MAISON DE
FRANCE

invite tous ses adhérents* à
assister nombreux à

L'ASSEMBLEE
GENERALE

qui aura lieu

SAMEDI 2 DECEMBRE
1989

dans les salons de l'Hôtel Bedford,
17 rue de l'Arcade, 75008
Paris, de 9h30 à 17h

PROGRAMME:

9h30: ouverture de l'Assemblée
Générale et présentation du rap-
port moral par Stéphane BERN

11h: Défendre la légitimité: la
question alfonsiste par Me
Hugues TROUSSET, qui présen-
tera la brochure éditée par
l'A.M.F.

13h: DEJEUNER PRESIDE
PAR SON ALTESSE ROYALE
LA PRINCESSE CLAUDE DE
FRANCE ET M. ARNALDO LA
CAGNINA

15h: Projets de l'Association.
Débats. Votes.

* L'Assemblée Générale est
réservée aux seuls adhérents à
jour de cotisation. En revanche,
parents et amis peuvent se joindre
au déjeuner.



*o S.A.R. la princesse Claude de
France qui présidera le dîner de
l'A.A.M.F.*



Coupon-réponse à renvoyer impérativement avant le 20 novembre

Mme/Melle/Mr _____

Adresse _____

adhérent(e) n° _____

participera à l'Assemblée Générale: Oui Non

assistera au déjeuner présidé par SAR LA PRINCESSE CLAUDE: Oui Non

sera accompagné de _____ personnes et joint la somme de _____ francs, correspondants
à _____ couvert(s) à 200 FF,

désire également participer financièrement à l'organisation de l'Assemblée Générale et
verse un don de _____ F.

